

CHARTRE D'ACCUEIL DES GROUPES

Afin que les visites se déroulent dans les meilleures conditions, les règles suivantes sont portées à la connaissance des accompagnateurs du groupe.

Merci de renseigner les lignes suivantes :

Établissement ou structure :

Nom du responsable pour la visite :

Intitulé de la visite :

Date et horaire de la visite :

Lu et approuvé le :

Nom et signature du responsable :

RÉSERVATION & ANNULATION

CONFIRMATION

Toute réservation sera définitive lorsque celle-ci sera confirmée par mail. Il vous sera également demandé de retourner cette charte avec la mention « Lu et approuvé ».

ARRIVÉE DU GROUPE

L'arrivée du groupe doit se faire avant le début de la visite. Seul le responsable du groupe se présente à l'accueil afin d'avertir de son arrivée et de récupérer ses billets. En cas de retard, la visite pourra être écourtée ou annulée. En cas d'avance, le groupe devra patienter.

ANNULATION & MÉTÉO

En cas d'annulation, d'impossibilité ou de demande de report, il est obligatoire de contacter le service médiation le plus tôt possible. En cas d'intempéries, le service médiation est en droit d'annuler une médiation, notamment en extérieur. Les reports se feront selon les disponibilités du service.

ORGANISATION & FORMAT DES SÉANCES

DURÉE FIXE

Dans un souci de qualité, les médiations sont conçues selon un contenu scientifique réfléchi dont le temps d'intervention est incompressible.

JAUGE

Une médiatrice ou un médiateur ne prend en charge qu'un seul groupe par médiation.

ENCADREMENT & RÈGLES DE VIE

RESPONSABILITÉ

Les groupes sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs. Il est donc demandé de prévoir le nombre d'accompagnateurs adéquat afin d'encadrer le groupe et de respecter le règlement interne du musée.

COMPORTEMENT DANS LES MUSÉES

Comme dans tout musée, il est exigé de respecter des règles élémentaires afin de préserver les collections et le plaisir de tous : il est interdit de toucher les œuvres, de manger ou de boire, de courir, de crier ou de déranger de quelque manière que ce soit les autres visiteurs.

RESPECT DU PERSONNEL

Il est demandé de respecter le travail des médiateurs, de favoriser le calme et l'écoute durant la médiation, et de veiller au respect de l'ensemble des agents du musée.

PRISES DE VUE & DROIT À L'IMAGE

PHOTOGRAPHIES

Les photographies sans flash sont autorisées dans l'enceinte du musée mais ne doivent pas faire l'objet d'une diffusion sans autorisation. Aucun agent ne peut être photographié sans son accord.

